

ELECTIONS CAISSE DE RETRAITE
15 MAI – 17 JUIN

**Vous voulez
sécuriser
votre retraite ?**

Votez Les CDF

« LA CARCDSF : stabilité et continuité »

Alors que se profilent, à partir de la mi-mai et jusqu'au 18 juin, les élections partielles au sein de la Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes (CARCDSF), un organisme où les CDF sont majoritaires, **Éric Quièvre**, son secrétaire général, rappelle l'importance de ce rendez-vous électoral au regard des missions de la Caisse et de la conjoncture politico-sanitaire actuelle.

En quoi ce scrutin est-il impactant pour la profession ?

Éric Quièvre : Parce que nous avons la chance d'avoir une caisse de retraite qui est autonome, même s'il agit de la Caisse de retraite des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes. Si bien que nous avons notre mot à dire sur sa gestion. Or, au sein d'un système qui a structurellement tendance à être géré par l'État, cette autonomie, et non cette indépendance, est précieuse.

Et puis, élire des membres des CDF au conseil d'administration de la CARCDSF permet évidemment au syndicat d'y être représenté, ce qui est essentiel. Sachant que l'action de la Caisse a trait à quatre domaines : la retraite de base, où elle sert d'intermédiaire à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) ; le régime complémentaire qui, lui, est géré directement par la CARCDSF ; les indemnités journalières (invalidité, décès...) ; et enfin, les prestations complémentaires de vieillesse (PCV) via lesquelles l'Assurance maladie abonde, en tant que tiers, la cotisation retraite des praticiens conventionnés.

Dans quel cadre intervient ce scrutin au regard du fonctionnement de la CARCDSF ?

E. Q. : Au sein de la CARCDSF, on vote tous les trois ans pour renouveler par moitié le conseil d'administration. Ce dernier est composé de vingt membres dont treize chirurgiens-

dentistes cotisants, quatre chirurgiens-dentistes allocataires, deux sages-femmes cotisantes et une sage-femme allocataire. En théorie, on pourrait penser que par le poids du nombre, les chirurgiens-dentistes imposent, quoi qu'il arrive, leurs vues.

Mais dans la réalité, il y a une réelle concorde entre les deux professions. Nous fonctionnons en bonne harmonie et c'est une chance qu'il est essentiel de préserver par-delà de ce que l'on peut lire sur les réseaux sociaux. Sachant que les sages-femmes bénéficient au sein de certaines commissions d'une réelle autonomie.

Lors de ce scrutin, il s'agira de désigner une partie des administrateurs des collèges électoraux, définis géographiquement. Pour ce qui est des chirurgiens-dentistes, les collèges sont au nombre de quatre pour les professionnels allocataires et de cinq pour les praticiens cotisants. Chacun d'eux se voit attribuer un nombre d'administrateurs qui est fonction de la population du territoire en question. Les administrateurs des collèges électoraux sont eux-mêmes membres du conseil d'administration de la CARCDSF mais également de ses différentes commissions. Celles-ci se réunissent, par exemple, pour déterminer le degré d'invalidité de tel ou tel praticien, statuer sur des cas particuliers, etc.

Quelle est la place des professionnels allocataires dans le dispositif ?

E. Q. : Beaucoup de membres des CDF, qui étaient auparavant élus au sein du collège des cotisants, se présentent dés-



ormais au sein de celui des allocataires. L'objectif est de valoriser à bon escient l'expérience qu'ils ont accumulée et de s'appuyer sur cet acquis. De manière générale, les praticiens allocataires ont davantage tendance à se mobiliser et donc à voter lors des élections. Peut-être parce qu'ils se sentent encore plus directement concernés.

Qu'est-ce qui caractérise fondamentalement la CARCDSF ?

E. Q. : Le fait qu'elle soit marquée par la stabilité et la continuité. D'abord parce qu'encore une fois, les anciens transmettent leur expérience aux jeunes élus. La notion de renouvellement est en effet toute aussi importante. D'ailleurs, cette année, de jeunes confrères se présentent, ce qui est extrêmement positif. Il s'agit de leur passer progressivement le flambeau.

Les retraites sont une thématique certes un peu technique qui nécessite à la fois engagement et effort d'acculturation. C'est un exercice intellectuel extrêmement stimulant et intéressant car, par-delà l'aspect technique, on traite de l'humain et de valeurs promues par les Chirugiens-dentistes de France. En outre, la CARCDSF est une institution agile et réactive. Elle l'a prouvé lors de la période que nous traversons en s'impliquant pleinement, en versant des aides et en faisant certains gestes comme le gel des cotisations pendant le confinement.

Comment se positionnera la CARCDSF face à la réforme des retraites actuellement entre parenthèses ?

E. Q. : Il va nous falloir trouver des partenaires et des alliés afin de peser davantage et faire respecter les spécificités des professionnels de santé libéraux.

Nos atouts sont notre bonne gestion et la constitution de réserves. Non pas, comme certains l'ont suggéré, pour les redistribuer à tous mais pour aider la profession à passer la période délicate que nous connaissons sur le plan démographique avec beaucoup de départs en retraite et un nombre moindre de praticiens quadragénaires. Nous sommes en train d'atteindre cet objectif sans avoir eu à augmenter sensiblement le montant des cotisations. Les réserves ont également permis d'aider, en matière de prévoyance, ceux qui étaient dans le besoin dans le cadre du fonds de solidarité mis en place à l'occasion de la crise sanitaire. Il est crucial de préserver cette gestion de bon père de famille et de ne pas en dilapider le fruit dans le cadre d'une sorte de pot commun auquel serait susceptible d'aboutir la réforme voulue par le gouvernement.

Propos recueillis par Noam Benru

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour les chirurgiens-dentistes

Cotisants

13 administrateurs cotisants sont élus au scrutin majoritaire sur la base de 5 collèges territoriaux rattachés à l'adresse professionnelle principale.

Les collèges territoriaux 1, 4 et 5 élisent respectivement 3 administrateurs pour une durée de 6 ans. Le renouvellement a lieu successivement tous les 3 ans pour 1 puis 2 postes. Les collèges territoriaux 2 et 3 élisent respectivement 2 administrateurs pour une durée de 6 ans, renouvelables tous les 3 ans par moitié.

En 2021 doivent être élus :
2 administrateurs pour les collèges 1, 2* et 5
1 administrateur pour les collèges 3 et 4

* Particularité du collège 2 : deux sièges doivent être renouvelés en 2021 mais un élu le sera jusqu'en 2024 et l'autre jusqu'en 2027. Le choix s'effectuera sur la base du volontariat ou par tirage au sort en 2024.

Allocataires

4 administrateurs allocataires sont élus pour 6 ans au scrutin majoritaire sur la base de 4 collèges territoriaux rattachés au domicile principal.

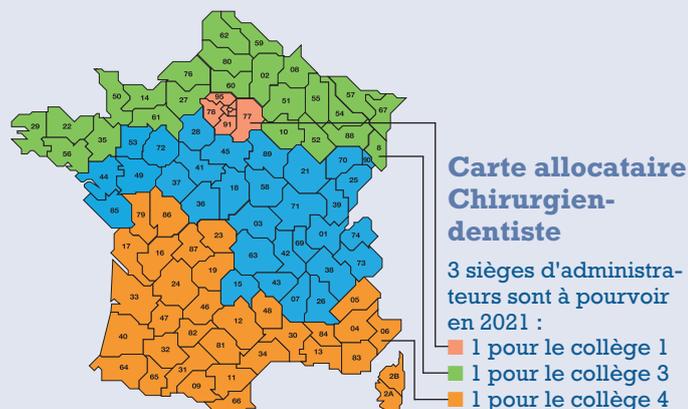
En 2021 doivent être élus :
1 administrateur pour les collèges 1, 3 et 4.

Pour les sages-femmes

2 administrateurs cotisants sont élus pour 6 ans au niveau national et au scrutin de liste bloquée et majoritaire.

1 administrateur allocataire est élu pour 6 ans au niveau national et au scrutin de liste bloquée et majoritaire.

En 2021, aucun siège n'est à renouveler chez les sages-femmes



Collège 1
Hauts-de-France et Île-de-France

Titulaire : Pétra Faton (75), 32 ans
Suppléant : Romain Durand (77), 40 ans

Titulaire : Benoît Caloone (59), 50 ans
Suppléante : Marie Fortin (80), 38 ans



Petra Faton



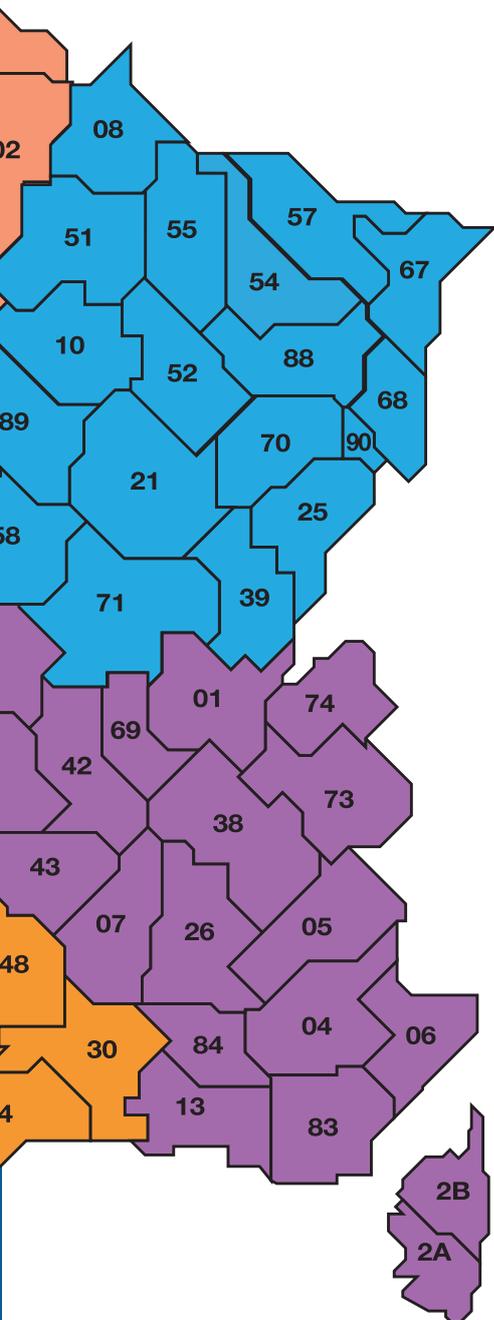
Romain Durand



Benoît Caloone



Marie Fortin



Collège 2
Bourgogne-Franche-Comté,
Centre-Val de Loire et Grand-Est

Titulaire : Jean-Marie Largent (45), 55 ans,
Suppléant : Jean-Pierre Bonneville (36), 53 ans

Titulaire : Frank Lefèvre (54), 68 ans,
Suppléante : Martine Barth-Arlt (67), 58 ans



Jean-Marie Largent



Jean-Pierre Bonneville



Frank Lefèvre



Martine Barth-Arlt

Collège 5
Auvergne-Rhône-Alpes,
Provence Alpes Côte-d'Azur, Corse

Titulaire : Joseph El Rayes (63), 43 ans
Suppléant : Isabelle Lafaurie (83), 53 ans,

Titulaire : Corinne Garcia (26), 43 ans
Suppléante : François Escolle (13), 43 ans



Joseph El Rayes



Isabelle Lafaurie



Corinne Garcia



François Escolle

ELECTIONS
CAISSE DE RETRAITE
15 MAI - 17 JUIN

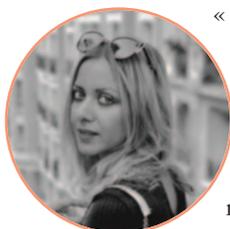
**Vous voulez
sécuriser
votre retraite ?**

Votez Les CDF

Parole aux candidats

Collège 1 Hauts-de-France et Île-de-France

Les CDF ont l'expertise



« Je suis membre du pôle "Entreprise libérale" des CDF, où la question des retraites est régulièrement évoquée, en particulier depuis le projet de réforme porté par le gouvernement actuel. Un projet suspendu du fait de la crise liée à la Covid-19 mais pas abandonné... Les CDF continueront à se battre pour préserver nos acquis et préparer notre avenir.

Notre Caisse, où les CDF sont majoritaires, est bien gérée et doit continuer à l'être. Et nous avons l'expertise requise ! Nous devons également défendre notre système de prévoyance, assez méconnu et pourtant crucial puisqu'il permet par exemple de verser, en cas de décès d'un confrère, une allocation à son conjoint survivant. Sans compter son fonds d'action sociale qui, récemment, a permis le versement d'une aide de 4500 euros à chaque praticien affilié pour faire face aux conséquences de la pandémie. Voilà des exemples concrets d'actions de la CARCDSF ! »

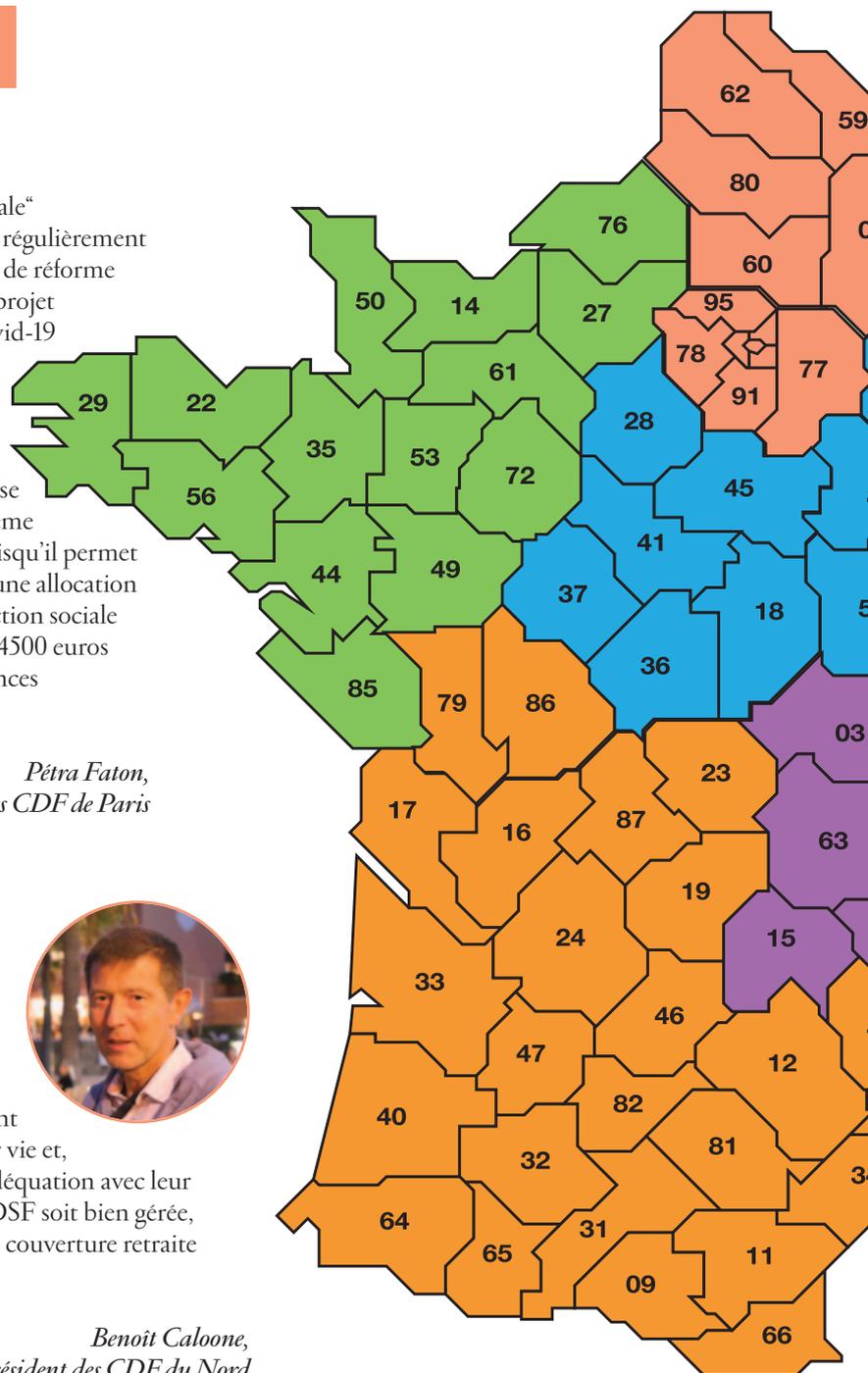
*Pétra Faton,
Présidente des CDF de Paris*

Les CDF défendent nos consocieurs et confrères

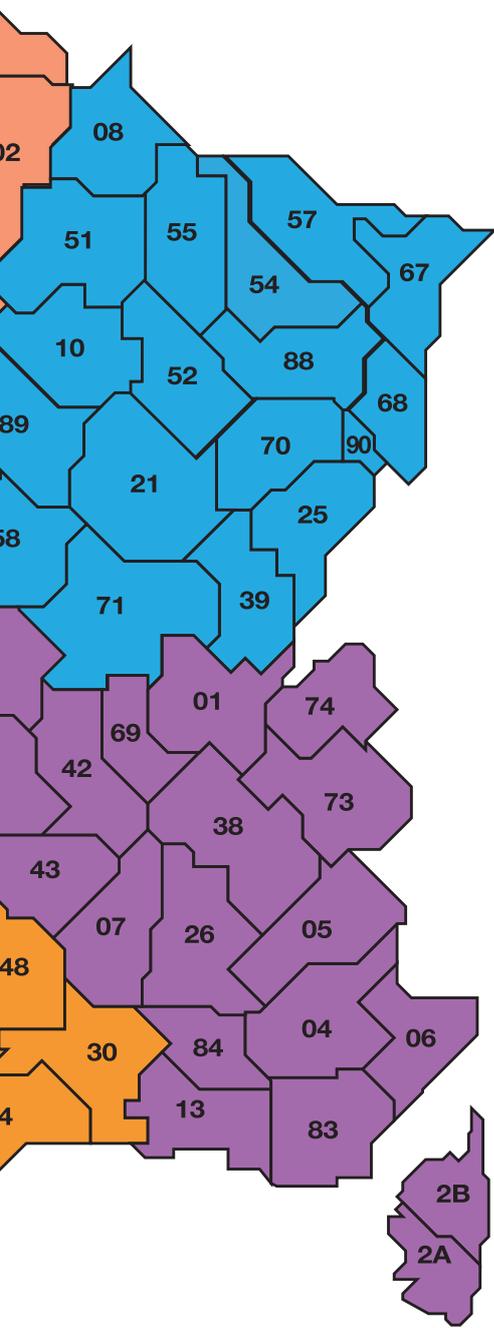
« Notre rôle est de représenter et défendre nos consocieurs et confrères, qu'ils soient actifs ou retraités. Nous devons veiller à ce que les pensions versées soient suffisantes pour celles et ceux qui ont cotisé toute leur vie et, pour les plus jeunes, que leurs cotisations soient en adéquation avec leur activité. Il est dans notre intérêt à tous que la CARCDSF soit bien gérée, et grâce aux CDF, continuer à assurer à ses affiliés une couverture retraite et prévoyance de qualité. »



*Benoît Caloone,
Président des CDF du Nord*



ats



Collège 2

Bourgogne-Franche-Comté,
Centre-Val de Loire et Grand-Est

Les administrateurs des CDF maîtrisent les dossiers

« Préserver l'autonomie et la spécificité de notre Caisse, garantir la solvabilité de nos régimes sur le long terme notamment pour les jeunes générations, continuer d'être force de proposition face à la technostructure, maintenir un service de grande qualité à nos affiliés... Nous, CDF, grâce à notre grande maîtrise des dossiers, sommes les plus à même d'atteindre ces objectifs, en particulier en cette période troublée ! »



*Frank Lefèvre,
actuel président de la CARCDSF*

Préserver l'autonomie de la CARCDSF

« J'ai à cœur de pouvoir transmettre aux nouveaux administrateurs mon expérience acquise durant mes précédents mandats ainsi que mon enthousiasme. L'enjeu, dans les années à venir, sera de préserver l'autonomie de la CARCDSF et de pérenniser les équilibres financiers qui assurent actuellement l'avenir de nos retraites. En alliant proximité et modernité, les CDF resteront au service des praticiens. »



*Jean-Marie Largent,
actuel vice-président de la CARCDSF*

Collège 3

Bretagne, Normandie et Pays de la Loire

Assurer le relais entre les praticiens et la Caisse

« Je souhaite poursuivre le travail engagé pour préserver l'autonomie et l'équilibre de la CARCDSF. Le règlement des pensions, malgré le déficit démographique, est assuré a minima jusqu'en 2062, le poids des cotisations ne sera pas alourdi. Au plus près du terrain, je continuerai à assurer le relais entre les praticiens et la Caisse. »



*Vincent Lefebvre,
actuel secrétaire général adjoint de la CARCDSF*



Parole aux candidats

Collège 4

Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Outre-Mer



Des valeurs promues par les CDF

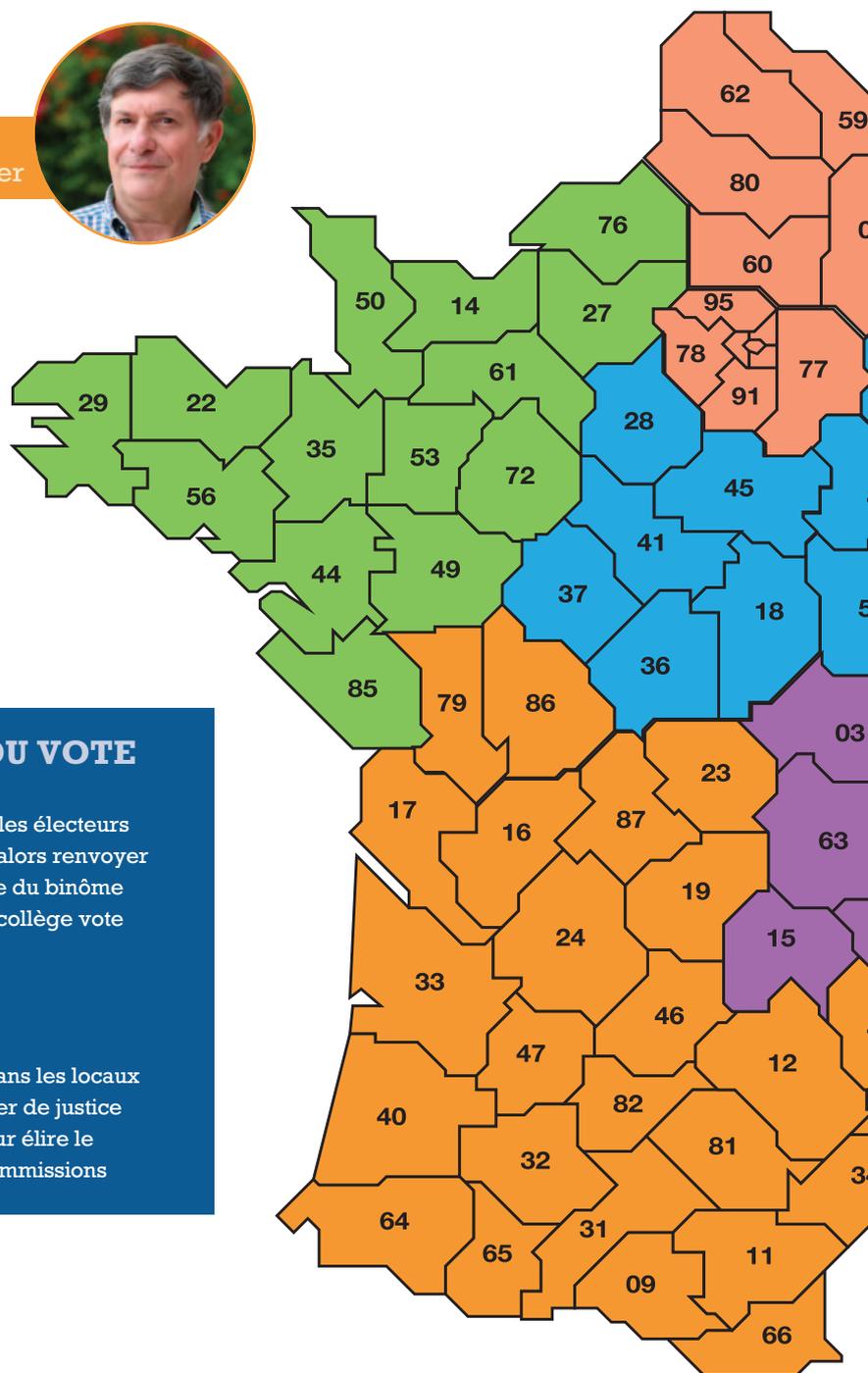
« La CARCDSF est une caisse de retraite autonome, c'est-à-dire que les administrateurs ont en grande partie la main sur sa gestion. C'est un exercice intellectuel extrêmement intéressant car, au-delà de l'aspect technique, juridique et financier, on traite de l'humain et des valeurs promues par les CDF. »

Marc Bouziges
Président des CDF du Gard

DATES CLÉS ET MODALITÉS DU VOTE

Dans la semaine précédant l'ouverture du scrutin, les électeurs recevront un courrier de la CARCDSF. Ils devront alors renvoyer avant le 15 juin la carte réponse avec le code-barre du binôme candidat de leur choix (ou les 2 codes-barres si le collège vote pour 2 postes)... N'attendez pas la dernière limite !

- **18 mai** : Ouverture du scrutin
- **17 juin** : Clôture du scrutin
- **18 juin** : Dépouillement public à partir de 9h00 dans les locaux de la CARCDSF en présence d'un huissier de justice
- **8 juillet** : Réunion du conseil d'administration pour élire le président, le Bureau et constituer les commissions



ats

Collège 5

Auvergne-Rhône-Alpes,
Provence Alpes Côte-d'Azur, Corse

Préparer notre avenir

« J'ai passé les quinze premières années de mon exercice à me former et développer mes compétences sur le plan médical. Aujourd'hui, je souhaite m'impliquer d'une autre façon dans ma profession. Pour la défendre, il faut en maîtriser certains rouages. Et il se trouve que j'ai un certain tropisme pour la chose administrative. Même si à 43 ans, j'ai encore quelques années devant moi avant de prendre ma retraite, je souhaite participer à la défense de l'autonomie de notre Caisse face aux réformes qui pourraient mettre à mal sa gestion. Excédentaire grâce à la bonne gestion des CDF, notre Caisse permet de maintenir une véritable solidarité : les praticiens partent sereinement à la retraite sans que les actifs ne soient assommés par des augmentations de charges. La question de la prévoyance est essentielle et doit se poser dès l'entrée dans la vie active. À travers cette candidature, je souhaite défendre ma profession et œuvrer pour que les jeunes générations puissent garder confiance dans la viabilité de notre Caisse. Défendre notre Caisse de retraite, c'est préparer notre avenir. »



Joseph El Rayes

Poursuivre le travail

« Syndiquée au sein de la CNSD puis des CDF depuis une quinzaine d'années, je suis toujours en veille sur les problématiques sociales liées à la profession. Aujourd'hui, je souhaite m'impliquer davantage et notamment sur les questions de solidarité. J'aimerais poursuivre le travail mené par les administrateurs des CDF au sein de la CARCDSF à la lumière des mutations que connaît le métier de chirurgien-dentiste. Je pense, par exemple, à la féminisation de la profession, à la pluralité des exercices, etc. L'autonomie et la bonne gestion de la Caisse ne sont pas des acquis. Il faut rester vigilants. Il y a des défis à relever pour que perdure cette solidarité entre les générations malgré le déficit démographique des chirurgiens-dentistes. Une solidarité dont nous avons également pu prendre la pleine mesure en cette période de crise sanitaire : par l'aide Covid de 4 500 €, la CARCDSF a pu apporter un soutien conséquent aux confrères en difficulté. »



Corinne Garcia

